



DECLARATION DU GROUPE AFRICAIN



TROISIEME SESSION DE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON LIMITEE SUR LE VIEILLISSEMENT

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Der KOGDA
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 24 août 2012

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe africain.

Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter ainsi que le Bureau, pour votre élection à la troisième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, et également pour l'excellente façon dont vous conduisez les travaux de cet important Groupe de travail. Nous sommes convaincus que vos talents de diplomate et votre expertise vont nous conduire à une conclusion réussie de cette session.

Monsieur le Président,

En Afrique, être du troisième âge constitue un statut très respecté, et vieillir est considéré comme une bénédiction. Les personnes âgées, dans le contexte africain, ne sont pas perçues comme des charges, mais sont plutôt comme des appuis moraux importants et des régulateurs sociaux pour les familles et à les communautés.

Mais malheureusement, la plupart des africains atteint cet âge dans un environnement de pauvreté, marqué par un faible niveau d'accès aux soins de santé, à l'eau potable, à l'assainissement et la nourriture. Ces personnes âgées sont généralement des victimes résignées des conflits armés et des maladies. Dans un tel contexte de précarité, les personnes âgées ne peuvent pas bénéficier de conditions de vie agréables pour leurs vieux jours. Pire, leurs préoccupations, très souvent, ne sont pas suffisamment prises en compte dans l'élaboration de politiques et programmes de développement au niveau des pays.

Monsieur le Président,

En Afrique, la question du vieillissement démographique a été posée pour la première fois, lors de la session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue en 1999 à Windhoek, en Namibie.

Il s'en est suivi l'établissement d'un partenariat entre HelpAge International - Africa Development Center et l'Union africaine, qui a permis l'élaboration et l'adoption du Cadre politique de l'Union africaine et du Plan d'action sur le vieillissement en Afrique lors de la 38^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement tenue en 2002 à Durban, en Afrique du Sud.

Ce Cadre politique recommande, entre autres, que les États membres s'engagent à veiller à ce que les préoccupations des personnes âgées soient traitées de manière exhaustive dans les stratégies de réduction de la pauvreté,

notamment au niveau des services sociaux de base, et que leurs droits à l'alimentation et à une nutrition adéquates soient légalement constitués et garantis.

Monsieur le Président,

Le cadre stratégique qui lie tous les États membres de l'Union africaine est déjà utilisé en tant que guide dans la formulation des politiques nationales visant à améliorer la vie des personnes âgées du continent. En tant que tel, les efforts doivent viser à adapter et à harmoniser les politiques à l'égard des personnes âgées, en les y associant.

A cet égard, un plaidoyer continu est nécessaire pour susciter l'allocation des ressources pour la mise en œuvre des engagements en faveur des personnes âgées.

La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 associe le droit des personnes âgées et des personnes handicapées à la mise en œuvre de mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins physiques et morales.

Monsieur le Président,

En plus des cadres internationaux et régionaux déjà existant, notamment le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le Cadre politique de l'Union africaine et son Plan d'action sur le vieillissement, il faut saluer la création du Groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées suite à l'adoption de la résolution 118 à la 42^{ème} session ordinaire tenue du 15 au 28 Novembre 2007 à Brazzaville, en République du Congo.

Ce groupe de travail a pour mandat :

- d'organiser des sessions de réflexion complètes pour articuler les droits des personnes âgées et des personnes handicapées ;
- de rédiger un document de réflexion pour examen par la Commission africaine des droits de l'Homme, qui a servi de base pour l'élaboration et l'adoption d'un projet de Protocole sur le vieillissement et les personnes handicapées ;
- de faciliter et accélérer la recherche comparative sur les différents aspects des droits de l'homme des personnes âgées et des personnes handicapées sur le continent, y compris leurs droits socio-économiques;

- de recueillir des données sur les personnes âgées et les personnes handicapées afin d'assurer l'intégration adéquate de leurs droits dans les politiques et programmes de développement des États membres;
- d'identifier les bonnes pratiques à répliquer dans les États membres;
- de soumettre un rapport détaillé à la Commission africaine, à chaque session ordinaire.

Monsieur le Président,

Comme l'on peut s'en apercevoir, l'Afrique accorde une place de choix à la vie des personnes âgées. La volonté politique est largement exprimée, malgré l'insuffisance des ressources pour une prise en charge véritable de cette catégorie de personnes. C'est pourquoi le Groupe Africain suit avec beaucoup d'intérêt les présents travaux et attend les conclusions et les délibérations de cette session.

Je vous remercie.